



Répression syndicale : non à l'acharnement !

Soutenir le peuple palestinien n'est pas un crime

Nous nous sommes mobilisé.es très largement le 4 novembre pour apporter notre soutien à David Pijoan, co-secrétaire départemental du SNES-FSU de Gironde et membre du conseil délibératif de la FSU 33.

Notre camarade était auditionné ce jour-là dans le cadre d'une enquête menée par la police judiciaire et ouverte par le procureur de la République pour «délit d'organisation d'une manifestation non déclarée» Place Pey Berland à Bordeaux le 8 octobre. Notre camarade s'était joint au rassemblement spontané de solidarité avec la flottille de la Freedom Flotilla Coalition pour dénoncer l'arrasonnement par les forces navales israéliennes de plusieurs bateaux qui naviguaient vers les eaux palestiniennes. En effet, nos organisations syndicales avaient relayé l'appel à manifester en soutien à ces initiatives citoyennes et humanitaires de solidarité qui avaient pour objectif de briser le blocus illégal imposé à la bande de Gaza par Israël et exiger la fin du génocide. Le rassemblement a réuni plusieurs centaines de personnes et s'est bien passé autour des prises de paroles.

Au lieu de classer sans suite cette procédure infondée, le parquet convoque à nouveau David cette fois-ci devant un substitut du procureur pour un avertissement pénal probatoire. De quoi s'agit-il ? C'est une mesure qui a succédé au "rappel à la loi", et qui suppose depuis 2023 une reconnaissance de culpabilité et fait subir à la personne concernée une mise à l'épreuve de deux ans. Si n'importe quel type de délit était à nouveau reproché à David Pijoan pendant cette période probatoire (et même pour une simple contravention la première année !), le procureur pourrait décider de le poursuivre devant le tribunal correctionnel.

Cette procédure a été choisie en violation flagrante des conditions de sa mise en œuvre. En effet, David Pijoan n'a pas reconnu l'infraction reprochée, et accepter une telle procédure serait reconnaître avoir commis cette infraction.

L'acharnement doit cesser ! Nous dénonçons, avec la plus grande fermeté, les stratégies d'intimidations à l'encontre d'un responsable syndical et à travers lui du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien. Nous lui apportons notre total soutien. Ces stratégies d'intimidation graves à l'encontre des syndicalistes ne sont pas isolées et sont inacceptables.

En conséquence, **nous demandons à nouveau l'arrêt immédiat de cette procédure et nous appelons à rassemblement vendredi 12 décembre à 9h00 devant la maison de la justice et du droit, Place Ravezies** au moment où notre camarade est convoqué accompagné de son avocat, Le rassemblement est déclaré auprès de la préfecture. Nous appelons les personnels à se mettre en grève pour participer au rassemblement de soutien (des préavis ont été déposés).